

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juillet 2024
Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 12/07/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/07/2024 (accusé de réception du 12/07/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Office du tourisme de Cornouaille : part variable de la subvention 2024

Les dispositions financières de la convention signée avec l'Office de Tourisme Quimper Cornouaille prévoient une subvention annuelle composée d'une part fixe de 510 000 € dédiée au fonctionnement et d'une part variable de 70 000 € maximum pour la réalisation de projets spécifiques. En 2024, le montant de la demande de subvention de la part variable est de 50 000 €.

La convention d'objectifs 2022-2025 passée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille prévoit le versement d'une subvention annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable. Le plafond de la part variable est fixé à 70 000 €.

Pour 2024, l'Office de Tourisme construit sa part variable dans la poursuite et l'amplification de l'offre des outils numériques ainsi que dans ses actions de promotion sur les marchés français et étrangers des six pays émetteurs de touristes pour notre territoire pour un montant réduit à 50 000 €.

Dans ce cadre, l'office de tourisme propose donc d'affecter :

11 612 € correspondant au développement et à la valorisation de sites Internet et au développement de l'e-tourisme : mise en place d'outils en tourisme électronique (e-tourisme) et la poursuite de la déclinaison sur les téléphones mobiles ou smart phones (m-tourisme) :

- réalisation de films de promotion du territoire 4 000 euros ;
- développement du quimper.mobi et locronan.mobi 3 612 euros ;

- développement de l'application Kalkin (format portrait) 4 000 euros

23 388 € correspondant à des actions de promotion, de communication et d'édition pour les clientèles individuelles ainsi qu'à la participation aux salons identifiés comme déterminants :

Marché Français 11 910 Euros

- Audit journalistes 1 000 euros ;
- Event Presse 2024 3 000 euros ;
- Accueil presse 3 200 euros ;
- Salon du tourisme de Rennes 2 800 euros ;
- Adhésion à Atout France 1 910 euros

Marché étranger 11 478 euros

Marché Belge

- So Soir Magazine - axe durabilité 2 854 euros ;
- Elle A table Magazine 2 990 euros ;
- Cahier vert Knack Week End 2 440 euros.

Marché Espagnol

- Vogue.es 3 194 euros

15 000 € correspondant à des demandes spécifiques pour des dépenses non prévues au budget initial annuel et réciproquement inscrites dans la convention d'objectifs :

- communication et valorisation du Festival pour enfants du mois d'août
« Les enfants sont des Princes » 7 000 euros ;
- schéma d'Accueil de Diffusion et d'Information (SADI) 8 000 euros.

Mesdames Marie-Laure LE MEUR, Valérie HUET MORINIERE et messieurs Marc ANDRO, Dominique LE ROUX étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (47 suffrages exprimés dont 47 voix pour), le conseil

communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille la part variable de la subvention, d'un montant de 50 000 €, au titre de l'année 2024.